

Journée Systèmes et Données - 4 décembre 2020

Titre : **Décrire les œuvres et les expressions**

Héloïse Lecomte (Abes) et Florence Tfibel (BnF)

Toutes les questions ont été posées via le chat lors de la journée. Certaines ont été posées en direct par des modératrices. Celles qui n'ont pu être traitées en direct ont été transmises aux intervenants pour une réponse par écrit.

Réponses apportées par écrit après la journée :

- NOEMI peut-il être l'outil qui remplacera winibw en l'adaptant au format Unimarc ? NOEMI est conçu et développé par la BnF pour la production d'entités bibliographiques (catalogage par entités). Il s'agit d'un outil adapté aux missions, procédures et besoins de signalement de la BnF, qui par certains égards sont les mêmes que ceux du réseau Sudoc, et par d'autres égards sont spécifiques : filières de traitement, consignes de catalogage, rôles des catalogueurs, coordinateurs, experts, format InterMarc, interconnexions avec des applications tierces, etc.

Il n'y a pas actuellement de projet d'adaptation de NOEMI aux besoins du réseau Sudoc, mais évidemment il est hautement souhaitable que les deux agences bibliographiques puissent travailler main dans la main et bénéficier de leurs expertises et réalisations respectives. L'Abes va devoir, dans les prochaines années, passer elle aussi d'un outil de catalogage "traditionnel" à un outil permettant de produire des entités nativement. Cet outil de nouvelle génération n'a pas encore été choisi.

NOEMI sera quoi qu'il en soit une application en open source, et ses modules pourront par conséquent être réutilisés par qui le souhaite, tels quels ou pour servir de base à leurs propres développements.

- Y a-t-il bien des liens dans les œuvres ? Une œuvre et son adaptation sont 2 œuvres, mais 2 œuvres liées, n'est-ce pas ?

En effet, ce que l'on entend le plus souvent par la notion "d'adaptation" d'une œuvre est considéré comme une nouvelle œuvre dans le modèle LRM : adaptation pour la jeunesse, adaptation au cinéma, parodie, etc. L'œuvre adaptée doit être liée à l'œuvre "d'origine" par l'une des relations définies dans le modèle LRM (ici, LRM R22 : relation de transformation entre œuvres), et précisées dans RDA-FR (section 8 : Relations entre œuvres, entre expressions, etc. - publication prévue en 2021).

Il ne faut pas confondre l'adaptation consistant en la création d'une nouvelle œuvre (adaptation pour la jeunesse, au cinéma, parodie, etc.), et l'adaptation d'une expression d'une œuvre en une autre expression de la même œuvre (LRM R24 : relation de dérivation entre expressions) : traduction, transposition musicale, adaptation pour une autre distribution musicale, etc.

- Comment se fait-il qu'il n'y ait pas de traduction officielle de LRM en français sur le site de l'IFLA ?

La BnF est actuellement en train de mettre la dernière main à cette traduction, qui devrait être publiée sous peu sur le site de la Transition bibliographique et sur le site de l'IFLA.

- Quand le Sudoc sera-t-il concerné par les nouvelles zones ?

C'est en cours d'analyse à l'Abes. L'implémentation des nouvelles grilles de catalogage UNIMARC des œuvres et des expressions suppose une transformation profonde du Sudoc,

voire un changement d'outil de catalogage (voir ci-dessus). L'implémentation en catalogage courant n'est pas possible dans l'immédiat (ie en 2021). L'Abes doit réfléchir à la façon d'aider les catalogueurs du réseau Sudoc à s'approprier progressivement ces nouvelles grilles de catalogage, avant leur mise en production en catalogage courant.

La mise en place d'un nouvel outil de catalogage par entités devra s'accompagner d'un nouvel outil de visualisation des données pour les professionnels et les usagers, pour permettre un affichage public exploitant au mieux les possibilités du modèle LRM. L'un est difficile à concevoir sans l'autre.

- Vous avez parlé de travailler sur le nettoyage de données : Comment peut-on le faire ? Y a-t-il des logiciels ou des étapes ou des conseils pour simplifier cette tâche ?

La qualité des données est une question cruciale. Si les données sont de mauvaise qualité, la transformation en entités OEMI sera de mauvaise qualité (données incomplètes, relations entre entités erronées, perte d'informations...) et la Transition bibliographique de votre catalogue ratera sa cible.

Vos données peuvent être améliorées en bénéficiant des chantiers qualité menés par l'Abes et la BnF, par rechargement de notices ou alignement via le logiciel Bibliostratus. Mais il peut également être nécessaire de travailler sur vos données locales. Vous pouvez vous rapprocher du club d'utilisateurs de votre SGB, voire lancer la réflexion à ce sujet au sein de votre club utilisateurs, en lien avec votre fournisseur de SGB.

Vous trouverez plus de détails au sujet de la qualité des catalogues pré-TB sur la page "[Recommandations](#)" du site du programme Transition bibliographique.

La [boîte à outils du logiciel Bibliostratus](#) vous donne également des pistes pour le nettoyage de vos données en vue de l'alignement avec celles de l'Abes et de la BnF, alignement qui facilite grandement un rechargement de données propres et cohérentes si nécessaire.

Réponses apportées au cours de l'intervention :

- Quels sont les liens qui restent avec l'ISBD édition intégrée?

Le groupe de révision de l'ISBD (IFLA) réfléchit actuellement à cette question. Une piste envisagée est que l'ISBD soit repositionnée comme standard de contenu au niveau de la manifestation. La plupart des recommandations de l'ISBD restent en effet applicables et utiles pour décrire la manifestation.

Le format UNIMARC/B continue à présenter les équivalences avec les zones et éléments de l'ISBD.

- Une adaptation cinématographique ne serait donc pas une Expression d'une œuvre originale ?

Une adaptation cinématographique d'un roman, d'une pièce de théâtre, d'un opéra (etc.) est une nouvelle œuvre, liée à l'œuvre originale par une relation de transformation (cf. ci-dessus). La création d'une nouvelle œuvre est notamment justifiée par le fait que les créateurs de l'œuvre adaptée (ici : le réalisateur, le producteur, les acteurs, etc.) ne sont pas les créateurs de l'œuvre originale (l'auteur du texte par exemple). Il y a donc lieu de créer une nouvelle œuvre.

- Exercice menti.com : N'y a-t-il également "suivi de Fragments de physique"?

Dans l'exercice pratique qui a été proposé, l'œuvre "Fragments de physique" n'a pas été prise en compte, pour ne pas alourdir l'exercice. Mais vous avez raison, cette œuvre fait

également partie des œuvres (ou plutôt des expressions d'œuvres) agrégées dans l'ouvrage de Cyrano de Bergerac que nous avons analysé.

- Sait-on déjà si dans WinIBW on cataloguera par entité (une notice par entité) ou une notice globale expression manifestation avec des liens vers l'œuvre, etc ?

Le projet de remplacement de WinIBW par un outil de catalogage par entités n'a pas encore été lancé, nous ne pouvons pas répondre à cette question.

L'ergonomie du catalogage sera fondamentale dans les outils de nouvelle génération, afin de faire gagner un maximum de temps au catalogueur. Le catalogueur ne devra saisir qu'une seule fois chaque donnée, au niveau concerné : dans la description de l'œuvre, de l'expression, de la manifestation ou de l'item.

Il faut investir le domaine des procédures et de l'ergonomie du catalogage par entités : les fournisseurs de SGB doivent travailler avec les utilisateurs de leurs logiciels pour aboutir à la meilleure ergonomie possible dans les interfaces de catalogage/dérivation de notices.

Ne pas oublier également qu'il serait de peu d'utilité que l'Abes change seule ses interfaces de production et de visualisation. Si les SGB ne peuvent recevoir dans les transferts réguliers les nouvelles entités créées, le bénéfice de la Transition bibliographique ne pourra être partagé par tous.

- Et les thèses originales et commerciales ? Une œuvre ou deux ? Et dans theses.fr ?

Le catalogage des thèses devrait suivre les principes généraux qui guideront le catalogage par entités, notamment les instructions sur les contours de l'œuvre et de l'expression. Les consignes précises ne sont pas encore définies (créer une nouvelle œuvre pour l'édition commerciale d'une thèse, ou une nouvelle expression rattachée à l'œuvre correspondant à la thèse originale ?). Le plus important est de limiter au maximum les saisies par le catalogueur, ce qui dépend de l'ergonomie de l'outil de catalogage, comme c'est déjà le cas aujourd'hui : utilisation de scripts, champs pré-remplis automatiquement, etc.

Sur le portail theses.fr, l'affichage sur une même page de la version commerciale de la thèse et de sa version originale est une fonctionnalité inspirée des FRBR, appréciée des utilisateurs, et dont le maintien est bien prévu, quelque soit la modélisation mise en oeuvre par le catalogueur (deux œuvres liées, ou deux expressions d'une même œuvre).

- Y a-t-il un calendrier prévisionnel des prochaines étapes de la transition ?

L'Abes et la BnF ont lancé fin 2019 une réflexion pour redéfinir la trajectoire et le calendrier du programme Transition bibliographique, à l'aune des évolutions récentes des outils disponibles (révision de RDA, publication progressive de RDA-FR, apparition de SGB compatibles TB, développement de NOEMI à la BnF, évolution des besoins de formation, perspective du Fichier national d'entités, etc.). La situation sanitaire a freiné cette réflexion, qui doit être réactivée début 2021, avec une représentation des GT du programme Transition bibliographique qui ne sont pas pilotés par l'ABes ou par la BnF (formation, systèmes & données). Le besoin de bien comprendre et de situer les prochaines étapes est perçu.

- Vous travaillez main dans la main avec les éditeurs de SIGB ?

Le GT Systèmes et données du programme national Transition bibliographique joue le rôle d'interface avec les utilisateurs des SGB et avec les fournisseurs. Un sous-groupe intitulé "dialogue avec les éditeurs" [de logiciels] a été créé en 2018. Il est piloté par Didier Thébaud, président de la FULBI (Fédération des utilisateurs de logiciels de bibliothèques).

Il se réunit régulièrement, soit entre professionnels des bibliothèques (BU, BM, agences, etc.), soit en invitant les fournisseurs de SGB, pour répondre à leurs questions. Une liste de diffusion des fournisseurs de SGB a également été créée, afin de diffuser des informations directement, notamment de la part des agences nationales (Abes, BnF). Enfin, les fournisseurs de SGB ont deux représentants au Comité français UNIMARC (tirés au sort pour un mandat de 2 ans parmi les candidatures reçues).

Ce dispositif permet un dialogue régulier entre le programme TB et les éditeurs de SGB.